Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 3

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 1 JUILLET, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes ameliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le deblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'equipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Gavrivront au commencement de Fevrier à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN, au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Ont reçu une grande quantité de marchandises les plus choisies et continuent d'en recevoir tous les jours. Ces Messieurs invitent leurs pratiques canadiennes à leur faire une visite afin de juger par elles-mêmes de la qualité et du bon goût de leurs marchandises. La qualité et le prix défient toute compétition.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 —12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce une remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, d'toise, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

FROTT & LAR.
Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue, Winnipeg.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au soussigné SOUMISSIONS POUR EGOUT, seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à midi, Mardi, le premier jour de Juin prochain pour la construction d'égouts dans la paroisse de St Andrew, la Rivière la Seine, Cook's Creek, (Springfield), la Boyne, et les marécages dans Woodland.

Les plans et spécifications, et les conditions générales pourront être vus à ce Bureau le et après le Vingtième jour de Mai prochain, où les formes de soumission peuvent être obtenues.

Les parties soumissionnant sont tenues de se pourvoir de tous les outils nécessaires et aussi, d'avoir des connaissances pratiques de ce genre d'ouvrage, et sont requises de connaître que leurs soumissions ne seront prises en considération à moins qu'elles ne soient strictement faites avec les formes imprimées, et dans le cas d'une société, leurs propres signatures devront être apposées à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de residence de chacun ; de plus, un chèque de banque négociable pour la somme de cinq cents piastres sur les dépenses estimées de l'ouvrage, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme devra être confisquée si la partie où les parties soumissionnant refusent d'entrer en contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans l'offre soumis.

Le chèque qui sera envoyé par les parties dont leurs soumissions ne seront pas acceptées, sera retourné à qui de droit.

Pour que le contrat soit bien exécuté, la partie ou les parties dont la soumission est proposée à être acceptée, seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, mais sujettes à un dépot de cinq par cent sur le montant complet du contrat, devant être déposé au crédit du Trésorier Provincial, dans les huit jours après la date de cet avis. Quatre-vingt-dix par cent seulement sera payé sur l'ouvrage estimé, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 8 Mai 1880. 3-f

CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secretaire des chemins de fer et canaux) et endossées " soumission pour portes d'écluses, Canal Welland, " seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le ou après Jeudi le 20ième jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés—la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre ; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionnés dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions ont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépôt de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire,

Dept. des Chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f

AVIS est par le présent donné que les ordres ou billets de crédits sur le département de l'Intérieur donné en paiement pour approvisionnement et gages, par ceux engagés sur les arpentages de la Puissance, ne seront pas acceptés par le Département, et le dit département ne se rendra responsable en aucune manière pour les avances faites aux arpenteurs ou pour les gages de ceux employés par eux.

LINDSAY RUSSELL,
arpenteur général

Dpt. de l'Intérieur
Bureau des terres de la Puissance
Ottawa 3 mai, 1880 13-f

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées " Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, où pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux ; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et la residence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Général, dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus base ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. 9f.

Soumissions pour Clôtures.

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être érigées où besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, dessins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'ériger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complété.

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées " Soumissions pour Clôtures " seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 26 Avril 1880. 4f

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.

LE "METIS."

Mardi, 2 Juillet, 1880.

Mgr. Taché, accompagné de M. l'abbé Dugas, est parti hier matin pour Minneapolis où Sa Grâce, invitée spécialement par la société historique de l'endroit, va assister au deuxième centenaire de la découverte des chûtes de St. Antoine par le Rév. P. Hennepin, jésuite.

Pendant qu'en France de misérables fous s'acharnent après le catholicisme et les jésuites, on fête aux Etats-Unis d'Amérique—protestants et anglo-saxons—les hauts faits accomplis par le catholicisme et les jésuites. Là on les chasse, ici on les exalte !

Le Mississipi fut découvert en 1673 par le Rév. P. Marquette, un autre jésuite et M. Joliette, un canadien ; sept ans plus tard, le 3 juillet 1680, le Rév. P. Hennepin, descendant le cours du grand fleuve, vint amarrer son canot au-dessus de merveilleuses chûtes qu'il baptisa du nom de Chûtes de St. Antoine. La grande et industrieuse ville de Minneapolis est bâtie dans le voisinage.

Mgr. Taché est l'arrière petit fils de Joliette dont il descend en droite ligne du côté maternel : la coïncidence est remarquable, et il sera intéressant, à cette fête historique, d'entendre retentir la parole si éloquente et si belle du fils de Joliette sur le bord même de la grande chûte découverte il y a deux siècles par son illustre aïeul.

Les journaux qui nous arrivent de l'Est sont remplis de descriptions détaillées sur les pompes et les imposantes solennités de la fête du 24 juin à Québec. Le plus grand succès a couronné l'exécution du programme de cette journée mémorable.

Le gouvernement d'Ottawa peut aujourd'hui réparer une grande injustice, sinon une grande faute politique, c'est d'appeler au Ministère un Sénateur du B.-Canada. On sait que dans cette importante branche de notre Parlement général, la langue française n'a pas un seul représentant ministériel.

On annonce officiellement la résignation de l'Hon. M. Masson, Président du Conseil des Ministres à Ottawa : c'est une grande perte pour le Canada que la retraite de cet homme d'Etat distingué. Pour nous, nous déplorons à plus d'un titre cette détermination amenée par l'état de santé de l'Hon. Ministre : Manitoba et le Nord-Ouest comptaient en M. Masson un ami dévoué, éclairé, influent qu'il nous sera difficile de remplacer. La presse canadienne est unanime à rendre à l'ancien Ministre de la Milice le juste tribut d'éloges dû à ses talents, à sa stricte probité, et à son dévouement inaltérable à la cause de la religion et de la nationalité.

Le gouvernement Chapleau est en négociation avec une compagnie anglaise pour la vente de 100,000 acres de terre, à raison de 60c. l'acre. Cette compagnie serait obligée de faire entrer, chaque année, un certain nombre de colons dans le pays, et les relations nouvelles que l'on vient de nouer avec la France nous permettent de croire qu'une bonne classe d'émigrants nous viendra de ce pays.

Le gouvernement a pris des mesures avec une compagnie française pour exploiter nos mines de phosphate. Les entrepreneurs étrangers s'engagent à fournir des navires pour le transport en France des produits de ces mines et du bétail.

(*Le Canada*, 22 juin.)

Le lendemain de la St. Jean-Baptiste nous avons été témoin d'une splendide illumination à l'Hôpital Général à l'occasion de l'anniversaire de l'approbation des règles de la Communauté par le St. Siége. Il y avait foule dans le jardin des Rdes. Sœurs ; à tous les arbres nous voyions des lanternes chinoises, puis des arbres la vue se portait vers les fenêtres du couvent, toutes garnies de transparents portant des inscriptions appropriées à la circonstance. Entre autres, nous avons remarqué celle-ci : *Qu'elle vive longtemps notre mère Deschamps pour le bonheur de ses enfants* Dans une des principales fenêtres le portrait de Madame d'Youville, fondatrice de la communauté, était entouré de lumières ayant à droite le portrait de Pie IX, à gauche celui de Léon XIII, à dix heures la foule commença à diminuer età dix heures et demie le tout était fini.

Elections de Marquette et de Selkirk.

La résignation prochaine de M. Joseph Ryan, comme député de Marquette aux Communes, va nécessiter une élection dans ce comté. On parle de MM. Cowan, Haggart et Mulvey comme candidats ; nous engageons nos amis de Marquette Est à ne se prononcer encore en faveur de qui ce soit. Il y a tout le temps possible.

L'Hon. D. A. Smith, député de Selkirk, vient de voir sa contestation d'élection décidée contre lui par la Cour Suprême ; ici encore nouvelle élection. Ici encore nous prions nos amis de ne pas se presser ; le vote d'Assiniboia, de St. Boniface et de Kildonan peut contrôler le choix de Winnipeg, s'il y a entente. Non pas que nous prétendions régenter cette ville, mais il est bon que la campagne fasse sentir son influence afin d'empêcher des choix malheureux comme les conservateurs de Winnipeg en ont déjà fait.

Celebration de la St Jean Baptiste.

Les Canadiens de Manitoba ont fêté avec anthousiasme, pompe et éclat leur fête patronale la St. Jean-Baptiste. Nous avons prouvé une fois de plus que le patriotisme n'a jamais fait défaut chez nous et qu'avant tout nous sommes Canadiens. Le spectacle que nous avons offert le 24 juin était beau et impo sant d'autant plus que c'est le seul endroit de Manitoba et de tout le Nord-Ouest où se trouve une société de St. Jean-Baptiste.

La procession se forma vers 9. 30 a. m. sur le terrain du collége St. Boniface. Les élèves du collége ouvraient la marche, précédés de leur drapeau et bannière. Venaient ensuite les musiciens de la Bande de Winnipeg suivis de membres de la société. Les commissaires ordonnateurs MM. Gauvreau et Joyal étaient montés à cheval et survaillaient l'organisation de la procession qui se rendit à la résidence de l'Hon. J. Royal, Président de la St. J.-Baptiste. On avait décoré de feuillage et de drapeaux et avec beaucoup de goût le parterre attenant à la demeure du Président et on avait élevé un petit pavillon sur le seuil de la porte d'entrée. De là, la procession accompagnée de son Président se rendit au palais archiépiscopal où Mgr. Taché et son clergé furent escortés par la société jusqu'à la cathédrale.

La grande messe fut chantée par le Revd. Père Lacombe assisté des RR. MM. Madore et Rèné qui agissaient comme diacre et sous diacre.

Dans le nef l'Hon. Joseph Royal M. P. Président de la St Jean-Baptiste occupait un fauteuil près des balustres ayant à ses côtés Alexandre Kittson M.P.P. 1er vice Président ; MM. A. G. B. Banantyne, Président de la société St. André, John Haverty, Président de la société St. Patrice, G. B. Spencer, Président de la société St. George, le Consul Américain Taylor et son Honneur le maire Logan de Winnipeg.

A l'offertoire MM. Lévêque et Lancetot chantèrent avec beaucoup de talent musical "*Justus ut Palma florebit.*"

Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr. Taché qui prit pour texte ces paroles de St. Luc "*Multi gaudebunt nativitate ejus*".

Il serait difficile de donner une analyse de ce morçeau d'éloquence que nous aimerions à pouvoir publier en son entier. La voix pathétique de Sa Grâce fit voir les raprochements nombreux qui existaient entre la mission de St. Jean-Baptiste et celle de la nationalité Canadienne-Française.

Le zèle religieux de nos pères, les soins qu'ils prirent pour faire germer dans le cœur des indigènes et des premiers colons, l'amour de la religion en même temps que celui de la patrie, la piété de Jacque Cartier et ses compagnons de voyage, de Champlain et Maisonneuve furent le thème de brillants développements.

Mgr. parla des premiers établissements français sur les bords de la Rivière-Rouge, des travaux de Mgr. Provencher et du Révd. M. Dumoulin. Dans la seconde partie de son sermon il parla des ravages de liqueurs enivrantes et du luxe et engagea les canadiens à marcher sur les traces de leur glorieux patron qui leur avait prêché par son exemple, la sobriété et la simplicité.

On s'appercevait en attendant la parole émue et entrainante de Mgr. que sous le Pallium de l'archevêque enseignant la vertu au troupeau qui lui est confié, battait aussi le cœur d'un Canadien aimant sincèrement sa patrie.

Mgr. termina en fesant allusion à la présence des enfants de notre Souveraine à la célébration qui doit avoir eu lieu à Québec et en recommandant la paix et la concorde entre les diverses nationalités qui habitent le Canada.

La collecte dans la cathédrale fut faite par l'Hon. Joseph Royal accompagné de Mad. Girard, le Dr. Fafard et Delle. Séphora Germain, M. F. Mondor et Delle. Dostaler. Après le service divin la procession escorta dans le même orde Mgr. à son palais ou M. le Président lui présenta une adresse, Mgr. Taché répondit en termes très appropriés et dit qu'il était heureux de constater la présence des présidents des autres sociétés, qu'il espérait que le bonne entente qui régnait entre les diverses sociétés se maintiendrait et que le pays tout entier receuillerait les fruits délicieux de la bonne entente établie entre les citoyens de race diverses.

La procession, au son des fanfares de la bande, défila par l'avenue Taché jusqu'à la rue Aubert, de là sur la rue St. Joseph et retourna chez l'Hon Joseph Royal.

L'Hon. M. le Président prononça alors un discours aussi éloquent que patriotique dans lequel il fit l'historique de la société St. J.-Baptiste et parla des espérances que devaient concevoir les canadiens dans le Nord-Ouest pour l'avenir de leur race, s'ils voulaient demeurer fidèles à leur passé et travailler avec courage.

Il fut suivi de M. le Sénateur Girard, A. A. C. Larivière M. P P. L. A. Prud'homme, associé de l'Hon. Royal, et du Révd. M. Forget directeur du collége. Après les discours, trois hourras enthousiastes furent donnés à M le Président et l'assemblée se dispersa.

Les orateurs et quelques amis reçurent l'hospitalité de M. le Président et partagèrent un gouter des plus savoureux où les crèmes et les vins mousseux eurent les honneurs de la fête.

Dans l'après-midi une foule considérable se rendit dans une magnifique pointe de bois, la propriété de Mr. Deschambeault, situé sur les bords de la rivière Seine. Rien de plus propre à délasser des fatigues d'une lougue procession et d'une fête bruyante que les frais ombrages de ce bocage aux paysage, variés. Le comité du pique-nique composé de MM. Joseph Laporte. J. B. Joyal Charrier, Edouard Prince, Edmond Prince et Joseph Beaubien ne négligea rien pour rendre ce séjour agréable. Disons en passant que les rafraichissements servis par MM. Edmond Prince et Joseph Beaubien ne laissaient rien à désirer. Il est bon de noter aussi à la louange de notre fête qu'il n'y a eu aucun désordre en ce qui concerne les liqueurs enivrantes. Les jeux sont l'apanage de tous les piques niques, aussi ils ne faisaient pas défaut le 24 juin. Les membres du Club "de Winnipeg et Garry Lacrosse" intéressèrent vivement les spectateurs par l'habileté et l'adresse qu'ils déployèrent dans les quelques parties qui furent jouées.

Des courses au sac et d'autres jeux très récréants eurent lieu également, mais malheureusement une averse interrompit ces joyeux passe temps. Un grand nombre craignant l'orage retournèrent à leur résidence. Pendant la pluie M. J. B. Joyal chanta un morceau de poésie composé pour la circonstance qui fut vivement applaudi.

A 8 hrs. p.m. la salle du Collége de St. Boniface était remplie La soirée commença par un air de *Band* suivi d'un chant de Montagnards par les élèves du Collége et dans lequel Mr. Morache chanta les solos.

Trois lectures très instructives furent données par les élèves du Collége, M. Napoléon Bétournay parla des découvertes de "La Vey. randrie" et donna une notice biographique de ce canadien distingué qui a eu l'honneur d'être le premier blanc qui ait visité le Nord Ouest

M. Albert Bétournay lectura sur les premiers missionnaires du Nord Ouest, M. Arthur Hébert fit l'historique du Collége St. Boniface. On ne pouvait choisir de meilleurs sujets pour notre fête patronale et il eut été difficile de les traiter avec plus de talent et d'intérêt.

Dailleurs, il est bon que nous commencions à réunir les données historiques sur les événements et les hommes qui ont joué un rôle dans cette Province, avant que les matériaux ne soient perdus ou que les hommes qui ont été témoins des événements ou qui ont reçu la tradition orale des faits passés ne soient disparus. Nous ne saurions trop féliciter M. le Directeur et les élèves qui ont eu la bonne idée de donner ces lectures.

La comédie *L'Avocat Patelin* délassa agréablement l'auditoire et lui fit passer une joyeuse demie heure.

M. Morache, accompagné par M. Hughes l'organiste de la Cathédrale chanta *Le Voltigeur* et *Avant tous je suis canadien*, et M. Lévêque *Le Carillon* Tous deux furent applaudis et appelés de nouveau par les auditeurs. Après la séance eut lieu le concert Promenade et l'illumination Le parterre de l'évêché paraissait un globe de feu, tant il était illuminé par les nombreuses lanternes chinoises suspendues aux arbres des allées et les fusées de tous genres, lancées dans toutes les directions. Deux ballons à air chaud fut lancés avec beaucoup de succès par M. Cloutier du Collége. Le deuxième de ces aérostats était chargé de pièces d'artifice, et s'élança comme d'un bond vers le ciel en jetant à divers intervalles des boules enflamées qui projetaient les couleurs les plus nuancées et se dispersaient dans l'air en laissant derrière elles une trainée lumineuse.

Les fanfares de la *Band* ajoutaient au charme de ce brillant spectacle qui couronnait dignement la fête.

Nous devons en justice mentionner le nom de M. Joseph Laporte qui illumina son magasin et plaça dans chaque châssis des inscriptions et devises de circonstance.

Sur le frontispice du magasin on lisait "*Honneur à Mgr. l'Archevêque*" et les noms des Présidents de la Société St. Jean Baptiste. En somme, nous avons raisons d'être fiers et satisfaits du succès que nous avons obtenu dans la célébration de notre fête nationale. Chacun a fait sa part, donné son obole, et peut se féliciter de ce que, cette année, nous ayons pu donner un tel éclat à notre St. Jean Baptiste. Il nous manque qu'une chose c'est un drapeau. Déjà la Société s'est occupée des moyens de s'en procurer un et il est à espérer que l'année prochaine les canadiens déploy ront le même zèle pour chômer le 24 juin que cette année.

Distribution des Prix au College de St. Boniface.

Le 28 Juin, mardi dernier, nous assistions à la distribution solennelle des prix du Collége de

St. Boniface qui commença vers dix heures et quart. La salle était encombrée la plupart de parents qui venaient couronner leurs laborieux enfants.

La joie se lisait sur le front de chaque élève, Sa Grâce Mgr. Taché y assistait entouré d'un nombreux clergé et des principaux citoyens de St. Boniface.

Le premier prix qui fut donné, fut la médaille accordée par Son Excellence le Gouverneur-Général, et méritée par M. A. Hébert, celui-là même qui a remporté, il y a quelques jours, avec tant de succès, les honneurs des examens de l'Université. Nous n'avons pas besoin de dire que tous les élèves furent récompensés chacun suivant son mérite. Après un joli morçeau de chant, exécuté par les élèves sous la direction de M. l'Abbé Dugast, Mgr. fit en quelques mots l'éloge des élèves qui avaient mérité d'être récompensés mais surtout de ceux qui avaient subi les examens de l'Université de Manitoba. Il termina en disant aux parents qu'ils devaient envoyer leurs enfants en classe avec la plus grande assiduité afin d'encourager les directeurs et les professeurs du Collége dans leur tâche ardue, et donna sa bénédiction aux élèves et à l'assistance sur la demande qui lui en fut faite par M Hébert.

LA POLICE A CHEVAL DANS LE NORD-OUEST.

Le *Courrier de Montréal* du 18 juin publie une lettre de Manitoba dénonçant au Canada civilisé la conduite scandaleuse et les ignominies de la Police à Cheval dans le Nord-Ouest. Ce correspondant ignore évidemment l'orgie et la felonie dont un commandant de cette même Police s'est rendu coupable au Portage de la Prairie le printemps dernier,car ce fait eut été une nouvelle preuve à l'appui de sa thèse. Est-ce que le gouvernement ne portera pas remède à un tel état de choses ?

Nous extrayons ce qui suit de la lettre du *Courrier de Montréal :*

Après le commerce des nègres du Sénégal et du Zanzibar, devait arriver celui des femmes Indiennes du Nord Ouest.

Il serait difficile de dire lequel des deux est le plus odieux et le plus méprisable mais l'un et l'autre de ces trafics inhumains méritent certes la considération sérieuse des amis de l'ordre et de la morale publique. Lorsqu'à la dernière session d'Ottawa l'hon. Joseph Royal dénonça en Chambre la conduite de quelques officiers et soldats de la police à cheval et fit le récit des prouesses de quelques uns de ces derniers, les députés s'imaginèrent que l'orateur était un visionnaire ou un pessimiste et, pour la plupart, eurent des oreilles pour ne pas entendre, tant la chose leur paraissait incroyable.

Il faut pourtant en prendre son parti et se résigner à croire des faits que des témoins authentiques viennent confirmer tous les jours

Ce n'est pas une fable inventée à loisir que la vente des femmes dans le Nord-Ouest, mais malheureusement une triste et pénible vérité qui se renouvelle tous les jours. On sait que les Indiens si indifférents en général aux lumières de la civilisation et aux progrès de l'industrie et des lettres, se montrent d'une docilité regrettable quand il s'agit des passions perverses. L'expérience est là pour nous montrer que les vices des blancs fermentent plus vite que les vertus dans le sang des peaux rouges.

Il est donc du devoir d'un gouvernement chrétien d'entourer des plus grandes sollicitudes ces tribus indiennes et de les prémunir contre l'entrainement des mauvaises passions qui les déciment et les abrutissent.

Si les renseignements que je vais donner, peuvent émouvoir ceux qui sont en état de remédier à ces maux je croirai m'être acquitté d'un devoir de bon citoyen.

Dimanche dernier, le sergent major Francis, de la police à cheval se trouvait à Winnipeg et l'un des reporters du *Free Press* de Manitoba eut avec lui une conversation dont je donne ici la substance. Les femmes indiennes, dit il, se vendent le le prix d'un cheval, c'est le taux convenu. Le père Indien vient chercher la bête de somme et l'homme blanc (ne pas confondre avec civilisé) rapporte en échange la femme ou la fille qui devient ainsi sa propriété. La cérémonie n'est pas plus longue ni plus dispendieuse.

Quelquefois cependant on marchandera sur l'âge et la bonne mine de l'être raisonnable et de la brute et si la femme a vu plus d'un printemps un mulet ou, un bœuf sera le prix de ce commerce qui révolte tout homme sensé et moral.

Aux Forts Cyprès et McLeod il paraîtrait que le marché est toujours ouvert et que les acheteurs peuvent se présenter en aucun temps. Quelles seront les conséquences de ces actes barbares parmi les Indiens. Il est évident que, si le gouvernement ne s'empresse de prendre des mesures sévères et de renvoyer dans leurs foyers les hommes de la police à cheval qui sont en partie, pour ne pas dire entièrement responsables de cet état de choses, le Nord Ouest deviendra bientôt un repaire de brigands et de gens dissolus.

D'ailleurs, d'après les informations reçues de la même source, il vaudrait mieux se dispenser immédiatement de la police à cheval qui ne rend aucun services, est mal vêtu et mal nourrie en général. A quoi bon ce corps? Maintenir l'ordre en cas d'insurrection des Indiens? Comment veut-on qu'une poignée de 20 soldats dispersés à des centaines de milles de distance puissent résister à une attaque, si les tribus Indiennes prenaient les armes ?

D'ailleurs, c'est justement prendre le moyen d'agir les esprits et de fomenter des troubles, que de laisser vivre au milieu d'eux des hommes aussi dépravés. Croit on qu'un sauvage n'aime pas sa femme et ses filles ? Si l'appat de l'or ou d'un animal des plus utiles pour lui fait taire un instant la voix de la nature, que l'on craigne l'heure où elle se réveillera de son assoupissement.

Au fort appelé "*Wood Mountain*" il y a 24 hommes de Police, qui, d'après le témoignage du sergent major Francis ne sont pas en position de soutenir longtemps le combat.

Les hommes sont armés de la carabine *Snider*, qui est bien l'arme convenable pour des cavaliers, mais les munitions sont en trop petite quantité.

"Quant aux accoutrements, continue le sergent, tous s'en plaignent. Pour ma part, je n'ai pas eu de tunique pendant les 3 ans que j'ai servi, non plus que de pantalons et des chaussures. Cet hiver nous n'avons reçu nos mitaines ainsi que nos capotes et autres effets d'hiver que le 15 mars, lorsque nous pouvions nous en dispenser. La nourriture consistait surtout en pemmican. Plus d'une fois j'ai acheté de la viande, ne pouvant résister à cette ration. Un blanc ne peut remplir les devoirs de soldat avec le pemmican. Les soldats sont souvent employés aux travaux de la terre et ne reçoivent pas une bonne instruction militaire. Qu'un soldat tombe malade, il est condamné à une amende de 25 cts. par jour pour tout le temps que dure sa maladie.

"Pendant mes 3 années de service je n'ai reçu que deux convertes et une robe de buffle ; ce qui est loin d'être suffisant pour pouvoir résister dans un climat ou le thermomètre descend parfois à 50 degrés au-dessous de zéro."

"Lorsque j'ai quitté le Fort les provisions et le fourrage commençaint à manquer." "Le fort a été construit par le major Walsh et n'est pas approvisionné d'eau en cas de siége. Les premières années le fort n'était pas couvert avec soin car la neige tombait dans mon lit."

Puis, suivent d'autres détails sans importance et que j'omets dans cette correspondance déjà trop longue.

En résumé, je crois que la Police à cheval a eu son temps d'épreuve. Elle a pu avoir son utilité, mais aujourd'hui elle ne trouvera pas un grand nombre de défenseurs dans le Nord Ouest, et elle laissera des souvenirs peu agréables de son passage.

A l'instar des lois dont le fonctionnement est préjudiciable au pays, il serait préférable de la supprimer.

Déjà sa décadence est commencée, et le ministère ferait, ce me semble, un acte de bonne administration et de sagesse en achevant sa ruine avant qu'elle ne s'écroule d'elle-même.

Ce sera autant d'épargné et le pays s'en portera mieux.

Le correspondant du *Globe* qui se prétend toujours mieux informé que les autres journaux a entrepris la lourde tâche de défendre la police à cheval des accusation portées contre elle ....

Il y aurait longtemps qu'il aurait dénoncé avec une sainte indignation de tels méfaits s'ils eussent été commis par nos compatriotes.. ....

D'après le *Globe*, ce sont les Indiens qui sont les tentateurs et les soldats n'ont que le malheur de succomber à la tentation. " Les femmes des sauvages, dit-il, ne sont pas aussi morales que leurs sœurs civilisées, et aucun homme sur la terre quelque bon qu'il fût ne saurait les rendre meilleures ou ne pourrait les reformer d'aucune manière sous ce rapport." Pardon, messieurs. Le catholicisme qui a moralisé Rome païenne, les Germains, et régénéré tout le monde, peut encore moraliser les tibus Sauvages de l'Ouest. Il l'a déjà fait depuis 50 à 60 ans et continue son œuvre tous les jours. Mais ce n'est pas avec des hommes qui donnent l'exemple d'une vie scandaleuse qu'il faut espérer d'améliorer les mœurs d'un peuple.

Si le *Globe* n'est pas satisfait du témoignage que nous avons donné plus haut, je citerai un autre témoin oculaire prêt à certifier les assertions contenues dans cette correspondance, c'est M E. R. arrivé le 2 juin dernier des plaines de l'Ouest après être demeuré onze mois dans ces régions lointaines. „On ne dit pas tout ce qui se passe parmi les soldats de la police à cheval, car personne ne voudrait le croire. Les soldats à Cypress Hill m'ont dit qu'ils dépensaient tout leur argent en débauches.

"J'ai vu un traiteur enlever de force et malgré ses pleurs une jeune fille de 14 ans, et ce, au su et vu des hommes de la police, qui trouvaient la chose fort amusante."

Si le *Globe* veut que le nom du traiteur soit publié, il le sera. S'il veut d'autres témoins qui citeront la date et le lieu où d'autres actes de ce genre ont été commis, le soussigné est en état de satisfaire pleinement le *Globe* à ce sujet. Il peut continuer à attaquer l'Hon. M. Royal, si la chose l'amuse, mains il ne changera pas les faits ; et les faits confirment mot pour mot les assertions du député de Provencher.

Pour aujourd'hui, c'en est assez pour ouvrir les yeux du ministère sur un mal auquel il est temps de remédier.

FRANC ET SANS DOI.

St. Boniface, le 11 Juin 1880.

Nouvelles Locales

—On parle d'établir un bureau de Poste à Selkirk Est.

—Hier, fête de la Puissance, le *Métis* n'a pas paru.

—Les grains ont la plus belle apparence du monde.

—Il existe à Winnipeg un nouveau Club Conservateur appelé *Selkirk Club*.

—L'impression des Statuts Refondus de Manitoba en anglais se poursuit actuellement.

—Dimanche prochain à 2 h. assemblée générale de la St. Jean Baptiste dans la salle Municipale.

—Le Capitaine Scott est sur les rangs comme candidat dans l'élection de Selkirk ; il a commencé sa campagne.

—On annonce le départ pour l'Angleterre de Sir Charles Tupper où l'appeleraient les intérêts du Pacifique Canadien.

—Le Juge en Chef Wood prend un peu de mieux ; cependant son activité intellectuelle est frappée, et il ne peut encore s'exprimer facilement.

—Les volontaires et amis de la Compagnie de St. Boniface sont priés de se rendre à la salle du conseil dimanche prochain à 2 hrs p.m. pour affaires importantes.

—MM. Dewdney, Aikins et Taillefer sont de retour du Lac Plat où ils ont tenu une enquête sur certaines accusations portées contre M. Ryan, Magistrat Stipendiaire.

—M. J. Bte. Joyal, constable à St. Boniface, a perdu une chaîne en argent le jour de la fête de St. Jean-Baptiste. La personne qui retournera l'objet entre les mains de son propriétaire sera libéralement récompensée.

—Il y a eu hier soir aux salles du Club Conservateur à Winnipeg réunion du comité de réception au sujet de l'arrivée du Ministre des Postes parmi nous. Ce comité est composé de MM. Scott, Schultz, Royal et Logan.

—Dès que les eaux de la Riviere Rouge seront baissés, le contracteur à l'intention de pousser avec vigueur les travaux du pont Louise qui doit relier les deux rives de la rivière et sur lequel doit passer le chemin de fer du Pacifique. Des ouvriers devront travailler jour et nuit.

—L'Hon. Juge Dubuc a tenu la Cour de Comté à St. François Xavier mardi : disons en passant que l'honorable magistrat suffit en ce moment à expédier seul une besogne très-considérable et souvent des plus importantes, à la grande satisfaction du barreau qui se plaît à rendre hommage à la sagesse, aux lumières et à l'intégrité du savant Juge.

Annonces Nouvelles

Societe St. Jean-Baptiste

—(o)—

Il y aura dimanche prochain, à 2 h. p.m. dans la Salle des Reunions Municipales de St. Boniface Assemblee Générale des Membres de la Société St. Jean Baptiste pour régler les comptes du 24 et autres affaires.

JOSEPH ROYAL,
Président.

St. Boniface, 2 Juillet, 1880.

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

SOUMISSIONS POUR MATERIEL ROULANT.

La date pour la réception des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du chemin de Fer Pacifique Canadien durant une période de quatre années, est prolongée jusqu'au deuxième jour d'août.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 23 Juin 1880. 3 f

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tous ceux qui ont fait application pour acheter les terres qui ont été arpentées l'année dernière et qui se trouvent dans la reserve du chemin de fer, quand bien même ils seraient établis sur les dites terres ou autrement, seront tenus de payer le prix demandé, pour les dites terres dans le temps qu'elles seront placées entre les mains de notre agent pour en disposer. Et attendu, qu'il est de fait qu'un grand nombre d'individus prenent sans permission des terres non arpentées, le public est par le présent notifié que sur l'arpentage d'un township qui se trouve situé en des dans des limites de la réserve du chemin de fer, le gouvernement ne protégera aucun individu qui aura pris ainsi une terre sans permission, et qui en sera en possession, soit qu'il prouve que la terre qu'il s'est appropriée fait partie d'un numéro de section pair ou impair.

Le contenu de cet avis est en force depuis le premier jour de mai, 1880.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Intérieur.

Lindsay Russell,
Arpenteur-Général,
Ottawa, 1er Mai, 1880. 17J.4f

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau le deuxième jour de juillet prochain à midi, pour l'Erection et le fini d'un Hôpital d'immigrant, à Winnipeg Manitoba. Les plans et spécifications pourront être vus le et après le 16 juin au Bureau du chemin de fer du Pacifique, Winnipeg, aussi au bureau des Travaux Publics Ottawa.

Soumissions endossées "Soumissions pour l'Hopital d'Immigrants à Winnipeg

Chaque soumission devra être accompagnée par un chèque de Banque égal à *cinq par cent* du montant de la soumission.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU,
Secrétaire

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 11 Juin, 1880. 2-f-s

DEMANDES DE LICENCES

—o—

WINNIPEG.—Thos. Dunn & J. T. Headley, Hôtel, Transport, Marcus N. Davis ; W. N. McNulty, Epicier.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 30 Juin 1880. 2f

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus **GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE**, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, | ENSEIGNE DE LA **SCIEROUGE** GRANDE RUE, *WINNIPEG* | Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poêlos,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai,1 877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGSIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSÉS PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

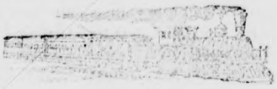

Chemin de fer Pacifique Canadien.

——o——

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar iv Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom quotidien excepte dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *viâ* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Exprès *viâ* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *viâ* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *viâ* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complétes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même ; nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacite d'ouvrage.

S'adapte à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage,—conditions liberales, circulaires, etc., s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

——o——

A. A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

——o——

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1889.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDE SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes à n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guerit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules.

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, les n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé, avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aussi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1877. 1a